

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales.

I. Contexte général

La commune d'Echillais en dépassant le seuil de 3500 habitants vient de vivre un cap important de son histoire.

Commune la plus peuplée au sud de la Charente dans l'espace de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, son développement est en constante progression tant au niveau de l'urbanisme que de l'implantation de nouvelles activités économiques.

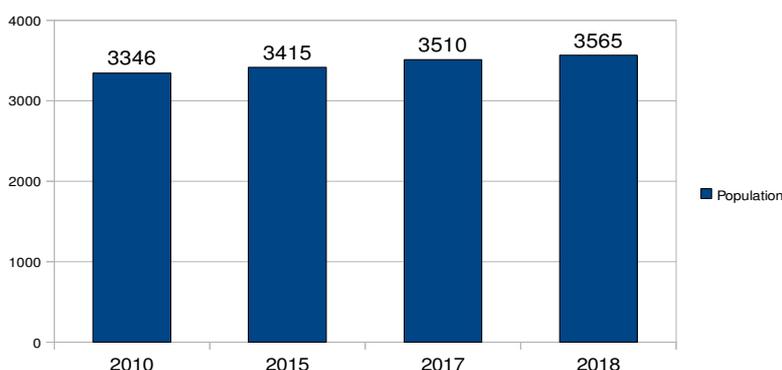
La commune doit continuer d'afficher sa volonté de bien accueillir ses nouveaux habitants, de soutenir le rayonnement de son tissu associatif et de poursuivre ses efforts dans la réhabilitation, l'extension voire la création de nouveaux bâtiments (sportifs, ateliers municipaux, médiathèque, mairie).

Elle se doit de le faire en maîtrisant les grandes lignes de ses budgets et dans le cadre d'une totale transparence dans son fonctionnement municipal.

Elle doit aussi continuer de consulter les acteurs locaux de la commune que sont les associations, le conseil de sages, le conseil municipal d'enfants.

- **Population communale (Source INSEE)**

Si les statistiques de l'INSEE démontrent une légère baisse de la population sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan de -1,99% entre 2010 et 2018 (64 952 habitants à ce jour), Echillais se place parmi les communes en pleine croissance démographique avec une augmentation de la population + 6,65% entre 2010 et 2018.



Les derniers éléments socio-démographiques connus sont ceux de 2016 :

Données socio-démographiques	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	3.459 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	1.960			
Part des foyers non imposables	55,4 %	53,4 %	56,1 %	53,5 %
Revenu fiscal moyen par foyer	24.779	26.758	25.171	26.896

(source Analyse des Équilibres Financiers Fondamentaux (AEFF) de la DGFIP 2016)

II. Détail des sections

Le budget primitif est établi en tenant compte du vote du compte administratif 2017. Il reprend donc les résultats 2017 à savoir : un excédent en section d'investissement de 60 254,83 €, et un excédent en section de fonctionnement d'un montant de 576 852,35 € affecté en total en section d'investissement.

1. Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 337 506,00 €. En 2017 elle était de 2 374 500,00 €.

1.1. Recettes de fonctionnement

Désignation	Total Budget 2017	Total Budget 2018	Variation en €
013 - Atténuations de charges	40 000,00	30 000,00	-10 000,00
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	210 500,00	166 800,00	-43 700,00
73 - Impôts et taxes	1 408 300,00	1 398 606,00	-9 694,00
74 - Dotations, subventions et participations	679 200,00	613 700,00	-65 500,00
75 - Autres produits de gestion courante	27 000,00	26 500,00	-500,00
76 - Produits financiers	100,00	100,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	9 400,00	79 795,30	70 395,30
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	22 004,70	
	2 374 500,00	2 337 506,00	-36 994,00

1.2. Dépenses de fonctionnement

Désignation	Total Budget 2017	Total budget 2018	Variation en €
011 - Charges à caractère général	505 400,00	532 050,00	26 650,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 039 300,00	991 300,00	-48 000,00
014 - Atténuations de produits	500,00	500,00	0,00
65 - Autres charges de gestion courante	358 100,00	338 600,00	-19 500,00
66 - Charges financières	92 000,00	106 000,00	14 000,00
67 - Charges exceptionnelles	1 600,00	18 750,00	17 150,00
023 - Virement à la section d'investissement	328 064,93	319 206,00	-8 858,93
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 535,07	31 100,00	-18 435,07
	2 374 500,00	2 337 506,00	-36 994,00

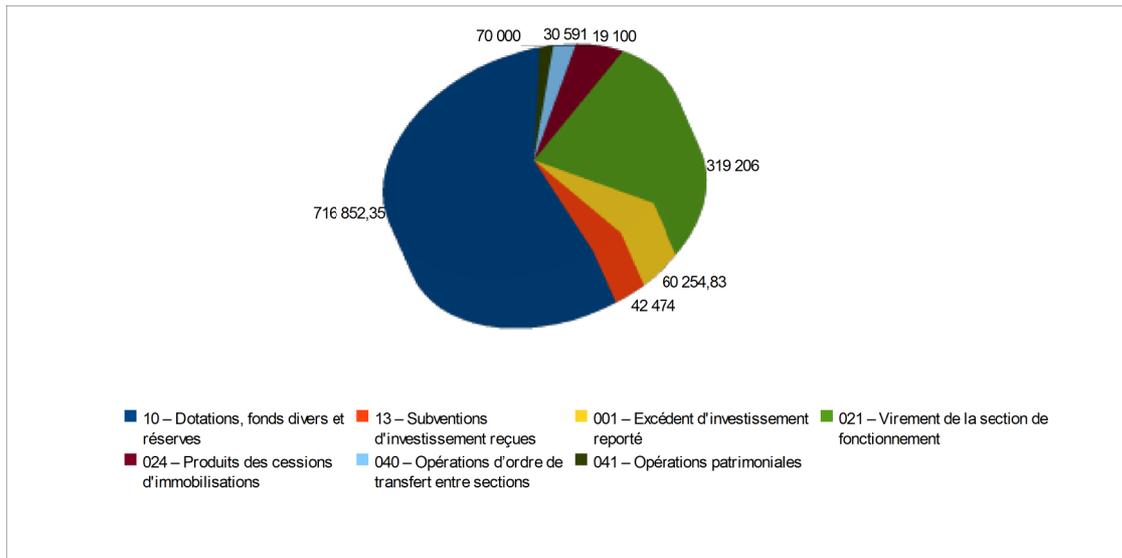
La collectivité verse une aide au budget du CCAS d'un montant de 6 500,00 €.

2. Section d'investissement

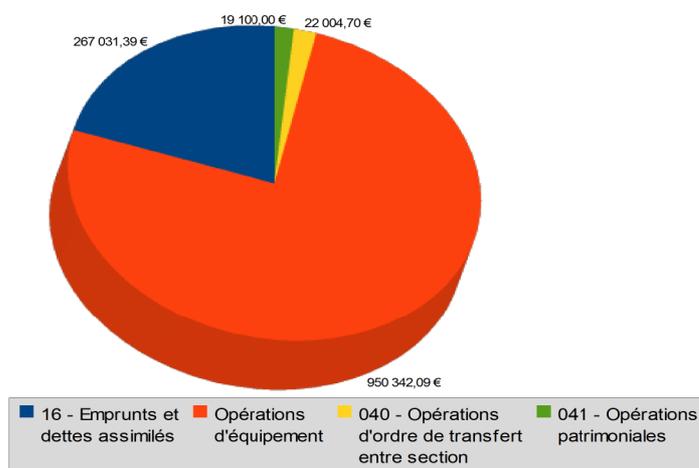
La section d'investissement s'équilibre à 1 258 478,18 €

2.1 Recettes d'investissement

Le résultat 2017 de la section de fonctionnement, pour un montant de 576 852,35 €, a été affecté en totalité à la section d'investissement.



2.2 Dépenses d'investissement



Les principaux projets pour l'année 2018 sont :

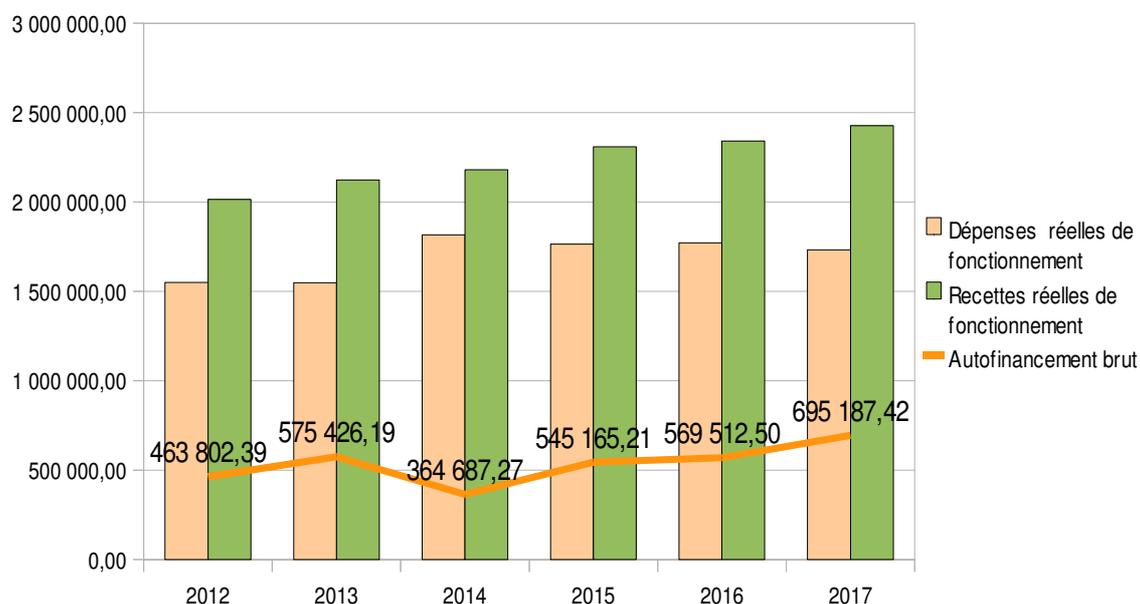
- Fin de la révision du PLU : 12 870,00 €
- Travaux à la mairie et honoraires (Partie Ad'AP année 2017) : 328 265,44 €
- Acquisition de divers matériels : 9 639,80 €
- Divers travaux de voirie : 183 206,54 € dont changement de l'éclairage public (ampoules leds) : 17 810,00 €, travaux rue des ouches 121 000,00 €, radar pédagogique pour 2 757,00 €
- Bâtiments scolaires : 23 010,00 € : dont 16 625,00 € pour le changement de portes,
- Restaurant scolaire : 28 461,39 € dont 26 245,00 € réfection – isolation du plafond suspendu et éclairage,
- Environnement : 17 636,00 € acquisition de jeux pour les enfants,
- Acquisition de terrains : 179 000,00 €,
- Atelier : 74 615,00 € pour l'acquisition de matériels.

III. Budgets consolidés

Budget	section	Année 2017	Année 2018 (dépenses)
Principal	Fonctionnement	2 374 500,00 €	2 337 506,00 €
	investissement	1 449 114,25 €	1 258 478,18 €
CCAS	Fonctionnement	15 092,00 €	13 083,33 €
	investissement	1 526,77 €	1 500,00 €
Total		3 840 233,02 €	3 610 567,51 €

IV. L'autofinancement brut

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

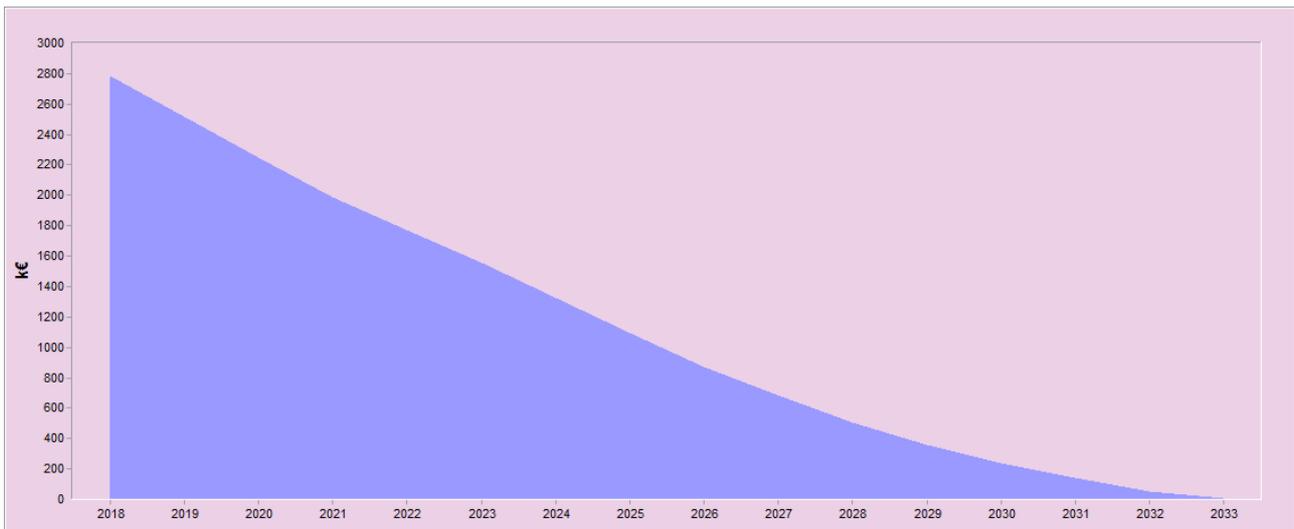


V. Endettement de la commune

Calculé sur le nombre d'annuités qu'il faudrait, à partir du résultat, pour rembourser la dette. A ce jour, et compte-tenu du résultat 2017, il serait de 4,82 années.

Évolution de l'encours de la dette

Le capital restant dû au 1er janvier 2018 est de : 2 783 471,92 €



Évolution des remboursements par année

Au 1er janvier 2018 l'annuité de remboursement d'emprunt est de 350 835,70 €



VI. Principaux ratios

	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	676.575	196	206	175	184
Résultat comptable = A - B = R	493.456	143	171	141	153
Produits de fonctionnement réels	2.296.880	664	866	865	865
Charges de fonctionnement réelles	1.791.779	518	686	712	699
Capacité d'autofinancement brute = CAF	505.101	146	180	153	166
Produits de cessions d'immobilisations	0	0	37	24	20
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1)	-423.224	-122	84	75	94
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées(2)	-135.260	-39	87	76	97

(source AEF de la DGFIP 2016)

- (1) refinancements de dettes déduites sur le compte 166 a été renseigné
(2) les opérations d'ordre budgétaire son retraitée.)

VII. Niveau des taux d'imposition

Taxes	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taxes d'Habitation	9,58	9,67	9,79	9,79	10,08	10,23	10,33
Foncier Bâti	17,46	17,63	17,84	17,84	18,38	18,65	18,84
Taxes foncier non bâti	73,31	73,97	73,97	73,97	74,51	75,51	76,37

Les valeurs de 2018 sont :

1. Dépenses réelles de fonctionnement/population	557,56 €
2. Produits des impositions directes/Population	332,40 €
5. Recettes réelles de fonctionnement / Population	627,10 €
4. Dépenses d'équipement brut / population	269,38 €
5. Encours de dette / Population	98,41 €
6. DGF/Population	83,59 €

VIII. Effectif de la collectivité

- par catégorie

		Au 	Taux
Nombre d'agents		33	100,00%
dont	Titulaires	24	72,72%
	Stagiaires	2	6,06%
	Contractuels	2	6,06%
	Emplois aidés	3	9,10%
	Emplois saisonniers/agents remplaçants/ apprentis	2	6,06%

- **Évolution de la masse salariale**

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Budget 2016</i>	<i>Budget 2017</i>	<i>Budget 2018</i>
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 004 900,00 €	1 039 300,00 €	991 300,00 €

IX. Conclusion

La commune d'Echillais devra poursuivre ses efforts dans la maîtrise de ses finances tout en étant attentive à son développement et en s'efforçant de proposer une haute qualité de services pour le bien être de sa population.

Au travers le développement et les actions menées sur le territoire, la commune d'Echillais, devra également conforter son positionnement au sein de la Communauté d'Agglomération "Rochefort-Océan"